



PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n °2014006-0003**

**signé par  
Comptable du SIE Montpellier 1**

**le 06 Janvier 2014**

**Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal, d'action en recouvrement, de la part du responsable du SIE de Montpellier 1 à M. Philippe FORSAN

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Montpellier 1

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

à Monsieur Philippe FORSAN, contrôleur des finances publiques dans la limite de 10.000€ pour les décisions gracieuses, de 6 mois et 20 000€ pour l'octroi de délais de paiement.

Cette délégation est valable à compter du 6 janvier 2014.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

A Montpellier, le 6 janvier 2014

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Montpellier 1,



Bernard CECONI